

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2013-05-13 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 13^e jour du mois de mai deux mille treize à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard
Mesdames les conseillères : Diane Godin
Chantale Hamelin
Esther Savard
Anick Leclerc
Messieurs les conseillers: Philippe Gignac
Jacquelin Martel

Madame Danielle M. Bédard, directrice générale et madame France Marcotte, greffière sont également présentes.

Rés.2013-05-099

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Adoption des procès-verbaux des 8 avril et 6 mai 2013
5. Adoption des comptes à payer
6. Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme
7. Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement
8. Dépôt du rapport financier de l'OMH
9. Adoption du règlement RC-07-04, plantes envahissantes
10. Adoption du projet règlement 141, modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme
11. Demande de dérogation mineure, 218 rue Hélène
12. Demande de dérogation mineure, 48 rue Richard

13. Acceptation soumissionnaire pour du refinancement
14. Tableau combiné pour du refinancement
15. Achat d'abat poussières
16. Affectation du surplus, centre de formation
17. Réfection terrains de tennis (secteur Nord)
18. Grand défi Pierre Lavoie, autorisation de passage
19. Tour Capitales2, autorisation de passage
20. Mobilisation du milieu municipal pour le projet de loi-cadre sur la décentralisation
21. Demande CAPSA pour nettoyage des berges de la rivière Portneuf
22. Acceptation soumission, arpentage 1^{re} Avenue
23. Correction de la politique du terrain de jeux
24. Engagement d'un préposé temporaire aux loisirs
25. Engagement d'un employé temporaire sur appel, service administratif
26. Signature du contrat pour bibliothèques affiliées
27. Mandat BPR, stratégie québécoise d'économie d'eau potable
28. Mandat firme, étude géotechnique
29. Période de questions sur les sujets traités.
30. Levée de l'assemblée

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19h35

Fin : 19h55

Madame la conseillère Esther Savard arrive et occupe son siège à 19h45.

Dépôt du bordereau de correspondance

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 13 mai 2013. (du 9 avril au 13 mai 2013)

Rés.2013-05-100

Adoption des procès-verbaux des 8 avril et 6 mai 2013

Une copie des procès-verbaux a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent les avoir lus et acceptent qu'ils ne soient pas lus à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE les procès-verbaux du conseil de Ville du 8 avril et du 6 mai 2013 soient acceptés tel que présentés.

Rés.2013-05-101

Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 366 105.23 \$.

Liste des comptes à payer	238 899.59 \$
Liste des chèques émis	32 905.85 \$
Liste transaction internet	29 608.09 \$
Liste chèques manuels	6 750.95 \$
Liste des paiements ACP	3 625.34 \$
Liste des salaires	54 315.41 \$

Je, Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 2 mai 2013 est déposé au conseil municipal, le 13 mai 2013.

Dépôt du procès-verbal du Comité Culture Embellissement

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité culture et embellissement tenue le 16 avril 2013 est déposé au conseil municipal, le 13 mai 2013.

Rés.2013-05-102

Dépôt du rapport financier de l'OMH

Monsieur Nelson Bédard, maire présente les résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2012 de l'Office Municipal d'Habitation de Portneuf tel que vérifié par Bédard & Guilbault;

Considérant que le déficit d'opération est de 52 831 \$ et que la Ville contribue à 10% de ce déficit;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte le dépôt du rapport du vérificateur de l'exercice terminé le 31 décembre 2012 de l'Office Municipal d'Habitation de Portneuf, tel que préparé par Bédard & Guilbault, c.a. et autorise le versement de la contribution de la Ville au déficit d'opération pour l'année 2012 au montant de 5 283 \$.

Rés.2013-05-103 Adoption du règlement RC-07-04, plantes envahissantes

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement « RC-07-04 concernant les nuisances, paix et bon ordre » soit adopté.

Rés.2013-05-104 Adoption du projet de règlement #141, modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme

Attendu qu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 141 « Modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme » soit adopté.

Rés.2013-05-105 Demande de dérogation mineure, 218 rue Hélène

Attendu la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 4 avril 2013;

Attendu qu'un avis public a été publié dans le journal municipal en date du 19 avril 2013;

Attendu que la réglementation touchée par la demande de dérogation mineure concerne le règlement de zonage numéro 116 à l'article 6.2.4;

Attendu que la demande de dérogation mineure consiste à permettre l'agrandissement de son bâtiment vers l'arrière et d'empiéter dans la marge arrière de 0,30 mètre;

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble matricule 9872 48 3360 pour la zone Rm-1 sur le lot 2 980 494 du cadastre officiel du Québec, sis au 218, rue Hélène.

Rés.2013-05-106 Demande de dérogation mineure, 48 rue Richard

Attendu la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 4 avril 2013;

Attendu qu'un avis public a été publié dans le journal municipal en date du 19 avril 2013;

Attendu que la réglementation touchée par la demande de dérogation mineure concerne le règlement de zonage numéro 116 aux articles 7.2.4 et 7.2.8.4;

Attendu que la demande de dérogation mineure consiste à régulariser l'implantation existante d'un garage à moins d'un mètre des lignes latérales et arrières ainsi que l'implantation d'une piscine à moins de 1.5 mètre;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble matricule 9873 74 9801 pour la zone M-4 sur le lot 2 980 672 du cadastre officiel du Québec, sis au 48, rue Richard.

Rés.2013-05-107 Acceptation soumissionnaire pour du refinancement

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf accepte l'offre qui lui est faite de Caisse Desjardins du Centre de Portneuf pour son emprunt du 22 mai 2013 au montant de 685 800 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 338, 333, 340 et 131, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

67 000 \$	2,60000%	22 mai 2014
68 800 \$	2,60000%	22 mai 2015
70 500 \$	2,60000%	22 mai 2016
72 100 \$	2,60000%	22 mai 2017
407 400 \$	2,60000%	22 mai 2018

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Rés.2013-05-108 Tableau combiné pour du refinancement

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants en regard de chacun d'eux, la Ville de Portneuf souhaite emprunter par billet un montant total de 685 800 \$;

Attendu que la Ville de Portneuf désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

Attendu que la Ville de Portneuf aura, le 20 mai 2013, un montant de 260 000 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 383 600 \$, pour des périodes de 5 ans et 10 ans, en vertu des règlements numéros 338 et 333;

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QU'un emprunt par billet au montant de 685 800 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 338, 333, 340 et 131 soit réalisé.

QUE les billets soient signés par le maire et la directrice générale.

QUE les billets soient datés du 22 mai 2013.

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014	67 000 \$
2015	68 800 \$
2016	70 500 \$
2017	72 100 \$
2018	74 200 \$ (à payer en 2018)
2018	333 200 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Portneuf émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 22 mai 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 338, 333, 340 et 131, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

QUE la Ville de Portneuf emprunte 260 000 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 2 jours au terme original des règlements numéros 338 et 333.

Rés.2013-05-109 Achat abat-poussières

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adoptée à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 9 000 \$, tel que prévu au budget, pour l'achat d'abat-poussières.

Rés.2013-05-110 Affectation du surplus, centre de formation

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

QU'un transfert de budget au montant de 17 000 \$ soit fait de la façon suivante :

5599201000	Surplus accumulé affecté aux immobilisations	17 000 \$ (+)
5599100000	Surplus accumulé non affecté	17 000 \$ (-)

Rés.2013-05-111 Réfection terrains de tennis

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 13 222.13 \$ taxes incluses pour le revêtement Plexipave acrylique sur deux (2) terrains de tennis au secteur Nord, tel que proposé par Tennis Mapa en date du 8 avril 2013.

Rés.2013-05-112 Grand défi Pierre Lavoie, autorisation de passage

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le passage du Grand défi Pierre Lavoie au secondaire sur notre territoire le samedi 15 juin 2013.

Rés.2013-05-113 Tour Capitales2, autorisation de passage

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le passage du Tour Capitales2 sur notre territoire le mercredi 18 septembre 2013.

Rés.2013-05-114 Mobilisation du milieu municipal pour le projet de loi-cadre sur la décentralisation

Attendu que, plus que jamais, le développement des régions du Québec passe par une véritable décentralisation des pouvoirs pertinents au développement local et régional et répond au vœu des élus municipaux d'occuper d'une façon dynamique le territoire en ayant en mains les leviers essentiels pour assurer le développement durable des collectivités locales et supralocales;

Attendu que la Fédération québécoise des municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de la décentralisation dans l'occupation dynamique du territoire et le rôle déterminant des MRC dans la réussite de cette décentralisation;

Attendu que le gouvernement du Québec, par la voix de sa première ministre lors du discours inaugural en novembre 2012, s'est engagé à adopter une loi-cadre sur la décentralisation au cours de son présent mandat, engagement confirmé par la nomination d'un sous-ministre associé aux Régions au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dédié à l'élaboration du projet de loi-cadre sur la décentralisation annoncé pour le printemps 2013;

Attendu que la première ministre, madame Pauline Marois, réaffirmait son intention, lors du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités du mois de septembre 2012, à l'effet d'adopter une loi-cadre sur la décentralisation dans un horizon court;

Attendu que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, confirmait à la FQM cet engagement de présenter dès ce printemps une loi-cadre sur la décentralisation;

Attendu que l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de décentralisation, et ce à l'échelon de la MRC, est la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économique dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

Attendu que l'Organisation de coopération et de développement économiques concluait ce rapport en affirmant que « Le Québec doit renforcer le pouvoir politique supralocal » précisant que selon le principe de la subsidiarité, la MRC est le niveau administratif le plus pertinent pour une approche territoriale renforcée et porteuse d'avenir;

Attendu que plusieurs politiques et programmes gouvernementaux, en plus de la Politique nationale de la ruralité, reconnaissent déjà l'échelon supralocal (MRC) comme niveau pertinent de délégation de responsabilités et de compétences tels les schémas d'aménagement et de développement des territoires, les schémas de couverture de risques, la gestion des matières résiduelles et la gestion du transport collectif;

Attendu que l'entité MRC est le lieu reconnu de la complémentarité rurale-urbaine dimension incontournable d'une dynamique territoriale forte qui se doit d'être reconnue et inscrite dans la future loi-cadre sur la décentralisation;

Attendu que les associations municipales ont signé, en 2004, un protocole d'entente avec le gouvernement du Québec dans le but d'entamer le processus de décentralisation, mais que celui-ci ne s'est jamais véritablement concrétisé;

Attendu que la Fédération québécoise des municipalités déposait un mémoire en 2005 plaidant pour un projet de loi-cadre sur la décentralisation « Pour un État de proximité et une autonomie des communautés » suite à une large consultation de ses membres et où l'on affirmait que toute démarche de décentralisation devrait tendre au renforcement des MRC, les reconnaissant comme lieu privilégié de la démocratie locale et du transfert de compétences pour une dynamique accrue des territoires;

Attendu qu'en 2010, la Fédération québécoise des municipalités réitérait la volonté que la MRC soit l'instance reconnue dans la mise en œuvre de la Loi-cadre sur l'occupation et la vitalité des territoires, et que cette résolution a reçu l'appui de plus de 600 municipalités et MRC;

Attendu que le *momentum* politique actuel sans précédent et l'invitation du présent gouvernement de concrétiser la décentralisation et ainsi doter les régions de véritables leviers essentiels à leur développement;

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

De demander au gouvernement du Québec de déposer son projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013;

De confirmer dans cette Loi l'échelon supralocal qu'est la MRC comme lieu de la décentralisation pour assurer le développement durable des territoires du Québec;

D'acheminer copie de la présente résolution à la première ministre, madame Pauline Marois, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, aux partenaires de la ruralité, à la Fédération québécoise des municipalités.

Rés.2013-05-115 Demande CAPSA pour nettoyage des berges de la rivière Portneuf

Considérant que dans le cadre du *Programme Action-bénévoles* une dizaine de personnes de la Fondation Alcoa viendront donner un coup de main à la CAPSA pour le nettoyage des berges de la rivière Portneuf;

Considérant que pour cette activité de nettoyage des débris de la rivière Portneuf la CAPSA a besoin d'un site accessible à l'eau courante;

Considérant que la CAPSA s'engage à remettre site tel que prêté;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf prête le stationnement des terrains de soccer à la CAPSA – Organisme de bassin versant : Rivières Sainte-Anne, Portneuf et secteur La Chevrotière, les 14 et 15 juin 2013 pour le nettoyage des berges de la rivière Portneuf.

Rés.2013-05-116 Acceptation soumission, arpentage 1^{re} Avenue

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la soumission de GéniArp au montant de 4 024.13 \$ taxes incluses, tel que soumissionné en date du 30 avril 2013, pour effectuer les relevés topographiques de la conduite sous la rivière Portneuf et des conduites dans les secteurs de la rue de la Grève et du pont de la 1^{re} Avenue du segment A134 identifié au plan d'intervention.

QUE cette dépense soit affectée au fonds de la taxe d'accise.

Rés.2013-05-117 Correction de la politique de terrain de jeux

Considérant que la politique de terrain de jeux a été adoptée à la séance du 11 avril 2011;

Considérant que la directrice des loisirs propose des modifications à la politique de terrain de jeux numéro T-2011-01;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte la nouvelle politique du terrain de jeux de Portneuf en date du 13 mai 2013.

Rés.2013-05-118 Engagement d'un préposé temporaire aux loisirs

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal retienne les services de monsieur Mathieu Beaulieu à titre de préposé temporaire aux loisirs, aux conditions établies dans la convention collective.

Rés.2013-05-119 Engagement d'un employé temporaire sur appel, service administratif

Attendu qu'une offre d'emploi est parue dans l'édition du mois de mars 2013 dans le journal municipal et dans l'édition du 17 avril 2013 du Courrier de Portneuf;

Attendu que le comité de travail a fait un premier tri des treize (13) curriculum vitae reçus et tenu une entrevue auprès de quatre (4) candidatures;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal retienne les services de madame Hélène Lavallée aux conditions établies dans la convention collective.

Rés.2013-05-120 Signature du contrat pour bibliothèque affiliées

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur le maire et madame la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf, le contrat pour bibliothèques affiliées avec le Centre Régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches inc.

Rés.2013-05-121 Mandat BPR, stratégie québécoise d'économie d'eau potable

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf accepte l'offre de services professionnels de BPR-Infrastructure inc., en date du 13 mai 2013, pour l'assistance technique dans les travaux, études et obligations dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, bilan 2012, pour un montant maximal de 5 000 \$ taxes en sus.

QUE cette dépense soit affectée au fonds de la taxe d'accise.

Rés.2013-05-122 Mandat firme, étude géotechnique

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf accepte la soumission du Groupe Qualitas inc. pour la réalisation de l'étude géotechnique et du contrôle qualitatif pour la réfection de la conduite d'eau potable sous la rivière Portneuf (secteur 1^{re} Avenue), tel que recommandé par BPR-Infrastructure inc., pour un montant de 19 135.86 \$ taxes incluses.

QUE cette dépense soit affectée au fonds de la taxe d'accise.

Période de questions sur les sujets traités

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 20h15

Fin : 20h18

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Esther Savard demande la levée de l'assemblée à 20 : 19 hres.

Maire

Greffière